

ASSOCIATION DÉFENSE « CHAPRAIS – ROTONDE » INFOS

----- Association loi 1901 -----

28 d, Rue de la Rotonde - 25000 Besançon - 03 81 50 60 07. www.chapraisrotonde.fr
association@chapraisrotonde.fr

BULLETIN N° 34 - Février 2008.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association du 30/01/08.

1- L'appel du jugement du Tribunal Administratif de Besançon du 28/12/07.

Notre Assemblée générale extraordinaire réunie le 30/01/08 au Foyer de la Cassotte a compté 75 membres présents ou représentés.

Cette A.G extraordinaire a été convoquée afin d'examiner les conséquences et la suite du jugement du Tribunal Administratif en date du 28/12/07, signifié à notre association le 11/01/08, jugement qui rejette notre demande d'annulation du permis de construire accordé à la Société Pierre et Vie pour un immeuble de 14m50 sur un terrain sis 24 Rue de la Rotonde.

Ce jugement nous a surpris dans la mesure où les arguments avancés, bien que techniques, nous semblaient fondés en droit.

Que dire en effet, par exemple, devant une voie piétonne imposée selon les normes du POS (Plan d'occupation des sols) à 3 mètres de large sur l'ancien terrain Hugenschmitt là où Promogim réalise 3 immeubles. (Si vous ne l'avez déjà fait, allez jeter un coup d'œil sur l'espace disponible entre ces immeubles !...voir la photo)



Cette voie piétonne se prolonge sur le terrain Pierre et Vie et ne mesure plus que 1m20 de large. Le PLU (Plan local d'urbanisme) adopté le 05/07/07 prévoit une largeur minimum pour ces voies de 1m40. Mais il est vrai que ce permis Pierre et Vie a été accordé dans le cadre du POS (qui exige 3 m.... comprenne qui pourra)

Nous sommes surtout fort surpris par la décision du Tribunal concernant le rejet de nos arguments en matière de Sécurité Incendie.

En effet, le promoteur a classé son futur immeuble en 3^{ème} Famille A. Le SDIS (Service départemental Incendie et sécurité) indique dans son avis : « **que le promoteur doit respecter et appliquer intégralement les dispositions concrètes définies par la loi de janvier 1986** ».

Or, 3 dispositions ne sont pas respectées :

- le rayon de braquage obligatoire pour l'accès d'un véhicule incendie est irréalisable.
- **La pente** sur laquelle pourrait stationner un véhicule incendie muni de sa grande échelle devant la seule façade accessible est de 15,60%, d'après les plans du promoteur, alors que le règlement impose une pente maximum de 10%.
- Le promoteur déclare que 2 façades de l'immeuble seraient accessibles. Or si on observe les plans, il n'est rien. Du côté de l'immeuble ATHOS (façade ouest) un lourd véhicule ne peut stationner sur la dalle du garage souterrain.
- Du côté de la copropriété du 28 A,B,C,D,E rue de la Rotonde, (façade est) les véhicules stationnés sur le parking privé interdisent l'accès.
- Côté « Promogim » (façade sud) accès impossible du fait de la constructions de 3 immeubles très rapprochés.
- Côté Villa Zellvegre (façade nord) accès impossible du fait d'une bande de garages appartenant à cette propriété.

ALORS ! QU'ON NOUS EXPLIQUE.

← Encore combien d'immeubles entassés entre les rues de Belfort et Rotonde, à la place des garages ?

Devant une telle situation et après avoir entendu les explications et les réponses aux questions posées par les adhérents, l'A.G décide de formuler un appel devant la Cour Administrative de NANCY :

- 70 voix pour,
- 02 voix contre,
- 03 abstentions.

NOUS FERONS DONC APPEL.

2. Le Collectif pour le cadre de vie à Besançon.

Il a été constitué le 06/12/07 par 5 associations et collectifs d'habitants des quartiers de Besançon : Les Vaîtes, les Montboucons, Mouras et bien sûr les Chaprais, puisque nous sommes co-fondateurs de ce collectif.

Un communiqué a été publié avant la fin de l'année 2007, que vous pouvez consulter sur notre site web. Ce communiqué reprend nos revendications en matière d'urbanisme. Il a été publié intégralement par « L'hebdo de Besançon » dans son édition du 19/12/07. L'Est Républicain a pour sa part, sans reprendre intégralement notre communiqué, dans son édition du 19/12/07, titré dans sa rubrique urbanisme : « *Les quartiers jouent collectifs* ».

Une seconde réunion s'est tenue en janvier 2008 au cours de laquelle il a été décidé d'adresser un questionnaire précis aux principales têtes de liste aux élections municipales de mars 2008. Leurs réponses vous seront communiquées.

Devraient également être mis en ligne sur les sites web des Chaprais, des Vaîtes et des Montboucons de courtes interviews de ces têtes de liste.

A suivre donc...

3. Nos combats en cours et à venir dans le quartier.

Ils demeurent nombreux et devraient nous mobiliser, pour longtemps encore :

- Autour de la gare, qui doit devenir une vraie gare TGV avec un quatrième quai facilitant l'accès.

-Le devenir des entrepôts ex-Pomona, rue de la Rotonde, propriété de RFF (Réseau ferré de France) qui veut les vendre (rappelons nous que nous avons échappé par le passé, grâce à notre mobilisation, à l'installation sur ce site, d'une boîte (rave party !..))

-L'étude d'une voie nouvelle, dont le principe a été voté dans le cadre du PDU (Plan de déplacement urbain) qui envisage de relier la Rue de Vesoul à la Rue de Belfort et qui pourrait empiéter sur les terrains des copropriétés riveraines et engendrer des nuisances sonores et de la pollution.

-La réalisation de protections contre les nuisances sonores et les pollutions engendrées par le dépôt des machines TER de la SNCF et la voie ferrée qui

traverse notre quartier et dont le trafic devrait augmenter dans l'avenir.

Nous sommes de nouveau intervenus auprès de la SNCF et des élus. Mr Eric Alauzet, a rencontré le responsable à Dijon. Mr Jacques Groperrin, notre député, a également envoyé un courrier.

Promesse est faite qu'il n'y aura plus de séances de formation sur le site de la Rotonde avec des moteurs diesel qui tournent sous les fenêtres des riverains. Les dernières vieilles motrices devraient être remplacées par de nouvelles machines moins polluantes.

Mais le compte n'y est pas, nous voulons de véritables mesures de protection !

-Les projets de construction d'une opération immobilière rue du Balcon dans un secteur caractérisé par de l'habitat pavillonnaire.

-Les mesures nécessaires à prendre afin de conforter et favoriser les commerces et services Rue de Belfort :

-Stationnement minute pour faire ses courses,

-Subventionnement du ravalement des façades, comme c'est le cas dans le centre ville, afin de mettre en valeur les commerces,

-Classement du Supermarché « Casino » en zone d'activités commerciales.

C'est dire la tâche qui nous attend et l'utilité d'une telle association pour notre quartier.

Alors, si vous n'êtes pas adhérent et que vous partagez nos constats et nos objectifs, rejoignez-nous, **adhérez à notre Association** qui va fêter, à l'automne 2008, ses 10 années d'existence au service des habitants des Chaprais.

COTISATION 2008 :

Pour ceux qui n'auraient pas renouvelé leur cotisation pour l'année 2008, ils peuvent adresser leur chèque (libellé à l'ordre de l'Association) à la trésorière : Chantal Chevillard 28 d, Rue de la Rotonde 25000 Besançon

- **20 euros**, la cotisation de base,

- **40 euros**, pour les bienfaiteurs.

Votre soutien nous est très précieux, merci par avance.
Le bureau.

Pour tout savoir sur le quartier, consultez régulièrement le site Internet <http://www.chapraisrotonde.fr>.

Du nouveau : portraits de ceux qui font les Chaprais + histoire du quartier en cartes postales,